



CHARTRE ETHIQUE

2021

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GENERAL	3
PREAMBULE : les valeurs de VERTONE	4
1. Nos engagements comme employeur	5
Notre respect des femmes et des hommes dans l'entreprise	
Notre lutte contre le harcèlement moral et sexuel	
Notre respect de la vie privée	
2. Nos engagements comme entreprise envers nos clients, fournisseurs, et partenaires	6
Nos engagements envers nos clients	
Notre exigence envers nos fournisseurs	
Notre respect des règles de confidentialité	
3. Nos engagements comme entreprise citoyenne responsable	7
Nos engagements pour limiter nos impacts environnementaux	
Notre volonté de pérenniser notre engagement sociétal	
Notre transparence et surveillance des contributions à des acteurs externes	
4. La mise en œuvre	8
La mise à disposition de la présente Charte complétée par un Code de conduite et de pratiques responsables VERTONE	
La constitution d'un Comité éthique	
L'accès à un dispositif d'alerte professionnelle	

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

VERTONE s'attache à affirmer depuis sa création ses valeurs que sont le goût d'entreprendre et d'innover. VERTONE s'appuie pour cela sur des collaborateurs qui ont un sens développé du travail en équipe. Pour VERTONE, ces valeurs sont fondamentales.

Mais nous savons également que le succès économique et la responsabilité sociale constituent des objectifs d'entreprise indissociables. Faire preuve d'un comportement éthique et responsable à l'égard de nos collaborateurs, de nos partenaires commerciaux, et associatifs et de l'environnement fait partie intégrante du système de valeurs de notre entreprise.

Au-delà du respect de la loi et des engagements contractuels, la Charte éthique de VERTONE est un ensemble de principes professionnels qui concernent tous les collaborateurs quel que soit leur statut ou leur niveau hiérarchique.

Chaque salarié de VERTONE doit avoir en permanence le souci de réaliser les missions qui lui sont attribuées avec intégrité, professionnalisme, diligence, neutralité, et discrétion.

Les dispositions qui suivent font partie intégrante des règles de vie de VERTONE et tous les salariés sont tenus de s'y conformer. Ainsi, chacun doit être guidé en permanence par le souci d'agir avec professionnalisme et loyauté, tant envers VERTONE qu'envers les clients, fournisseurs, et partenaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ainsi qu'avec nos principes d'éthique.

Afin d'assurer l'exemplarité de VERTONE en termes d'éthique mais aussi afin de faciliter la vie courante de chaque salarié, nous vous incitons à lire et adhérer aux dispositions détaillées de la présente Charte éthique qui vous sont présentées ci-après.

Benoît Tesson

Directeur Général VERTONE

PREAMBULE : LES VALEURS DE VERTONE

VERTONE est engagé à développer son activité autour de 4 valeurs clés :

ESPRIT D'ÉQUIPE

Convaincus que la réussite d'un projet repose sur le partage des connaissances et sur une démarche collaborative, nos consultants ont à cœur d'accompagner nos clients et de s'entraider.

EXCELLENCE

Nos salariés sont qualifiés et expérimentés. Nous souhaitons donner une perception d'excellence à nos clients et partenaires.

ENGAGEMENT

Investis pour la réussite des projets de leurs clients, nos consultants sont également engagés dans la réussite de VERTONE. Chacun peut contribuer aux chantiers internes du cabinet et participer à nos engagements RSE.

ENTHOUSIASME

Car il ne peut y avoir de travail efficace sans plaisir partagé, nos consultants abordent chacune de leurs missions avec optimisme et engouement.

1. NOS ENGAGEMENTS COMME EMPLOYEUR

Nous voulons que VERTONE soit un lieu où il fait bon travailler. Nous savons que nos équipes représentent la ressource essentielle de notre performance. Nous encourageons ainsi le travail collaboratif, l'écoute active, la solidarité et le respect des différences. Les collaboratrices et collaborateurs doivent donc bénéficier d'un environnement de travail sûr et sain, où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la vie privée respectée et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pris en compte. Nous encourageons un climat de respect et de bienveillance.

- **Notre respect des femmes et des hommes dans l'entreprise**

Le respect est une valeur fondamentale pour VERTONE. Il est illustré par notre volonté de respecter chaque individu qui compose le cabinet sans discrimination d'aucune sorte. VERTONE s'attache ainsi à promouvoir l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, la diversité et le droit au travail pour tous, axant sa politique sociale sur les compétences et la performance. Ainsi, chaque individu doit pouvoir avoir accès à l'embauche, à la formation et à la promotion, quel que soit son âge, son identité de genre, ses opinions politiques, son orientation sexuelle, ses origines ethniques ou nationales, sa religion, son activité syndicale, ou encore son état de santé. Tout manque de respect, notamment par des abus de langage, par des propos racistes, discriminatoires ou à teneur sexuelle, ou par des comportements inappropriés, est donc contraire à l'éthique de VERTONE.

- **Notre lutte contre le harcèlement moral et sexuel**

La prévention des risques de harcèlement des collaborateurs constitue un engagement de VERTONE grâce à une politique globale de prévention des risques professionnels.

Dans ce cadre, VERTONE s'engage à respecter la personne et sa dignité, et s'abstient de toute forme de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel, de violence physique, verbale ou morale.

- **Notre respect de la vie privée**

VERTONE respecte la vie privée et protège de manière adéquate les données à caractère personnel de ses collaborateurs.

2. NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE ENVERS NOS CLIENTS, FOURNISSEURS, ET PARTENAIRES

- **Nos engagements envers nos clients, notamment anti-corruption**

Le choix de nos clients et des problématiques que nous traitons se fait en accord avec nos valeurs éthiques. Nous accompagnons nos clients dans leurs projets de développement en leur garantissant un apport de valeur tangible, un support qui s'inscrit dans la durée et la confidentialité de leurs projets.

Dans le cadre de sa politique anti-corruption, VERTONE ne propose aux personnes physiques aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises au bénéfice de personnes morales. Cela n'exclut pas une politique de gratifications – cadeaux ou invitations - accordées à des clients, qui restent exceptionnelles et qui ont pour seul but de consolider l'image de marque du cabinet. Leur valeur reste symbolique et n'est pas en mesure d'influencer une décision commerciale.

- **Notre exigence envers nos fournisseurs**

Le choix de nos fournisseurs se fait en accord avec nos valeurs éthiques et selon une charte que nous leur demandons de respecter. Dans le cadre de sa politique anti-corruption, les collaborateurs de VERTONE n'acceptent des fournisseurs aucun avantage financier afin d'en tirer un bénéfice commercial ou contractuel, à l'exception de remises tarifaires éventuelles au profit de VERTONE.

- **Notre respect des règles de confidentialité**

VERTONE est attaché à la confiance accordée par ses clients. C'est pourquoi VERTONE s'engage à préserver la confidentialité des informations non publiques qui lui sont confiées.

Par conséquent, VERTONE s'engage à respecter la législation française et européenne en matière de protection de l'information, et notamment celles relatives à la Propriété Intellectuelle, au Secret des Affaires et au Secret des Correspondances. Quand les échanges concernent des données à caractère personnel, VERTONE se conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à sa traduction dans le droit français. Ces obligations s'appliquent aussi bien aux données collectées ou produites par VERTONE qu'aux informations qui lui sont confiées par ses clients.

Ces règles s'imposent à toute personne habilitée à accéder aux ressources du cabinet (outils, équipements, accès à internet, etc.) avec un dispositif de sécurité informatique adéquat.

3. NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE

VERTONE prend en compte son impact notamment sur le plan environnemental, social et sociétal. Il s'engage à fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de respect de l'environnement, d'accompagnement associatif et de contributions à des acteurs externes.

- **Nos engagements pour limiter nos impacts environnementaux**

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure de VERTONE qui, à son échelle, est attentif à son impact environnemental. VERTONE s'attache à informer les collaborateurs sur les enjeux du développement durable et sur les démarches mises en place au sein de l'entreprise. VERTONE encourage les collaborateurs à la réduction des déchets et au tri sélectif. La communication interne permet de sensibiliser les collaborateurs sur des enjeux tels que la réduction de l'empreinte carbone des transports utilisés, la réduction des impressions papier, la diminution du gaspillage alimentaire ou la baisse de la consommation énergétique.

- **Notre volonté de pérenniser notre engagement sociétal**

VERTONE est engagé auprès de ses partenaires pour les accompagner dans le développement de leur activité. VERTONE encourage ses collaborateurs à jouer un rôle actif pour la collectivité, en participant à des missions pro bono, auprès d'associations.

VERTONE demande à ses clients, fournisseurs, et partenaires de se conformer aux principes éthiques figurant dans la présente Charte. En cas de non-respect, VERTONE se réserve le droit de réexaminer et éventuellement, mettre un terme à la relation commerciale ou partenariale.

- **Notre transparence et surveillance des contributions à des acteurs externes**

VERTONE s'engage à ce que toute contribution, en nature ou financière, octroyée à des partis ou hommes politiques, à des groupes de pression (lobbies), à des organismes de bienfaisance ou à des groupes de défense des droits, soit encadrée et le cas échéant, divulguée publiquement.

4. LA MISE EN ŒUVRE

- **La mise à disposition de la présente Charte complétée par un Code de conduite et de pratiques responsables VERTONE**

La présente Charte est diffusée à l'ensemble des salariés de VERTONE. Elle est complétée par le Code de conduite et de pratiques responsables, déclinaison de la Charte éthique, qui détermine les règles à appliquer pour la prévention, la détection, et la cessation des conduites inappropriées ou illicites liées à la corruption, aux conflits d'intérêt, à la confidentialité des données et la libre concurrence. Ce Code de conduite est aussi diffusé à l'ensemble des salariés de VERTONE.

- **La constitution d'un Comité éthique**

Dans le cadre de la conduite de leurs activités, les collaborateurs de VERTONE peuvent avoir des préoccupations concernant certaines pratiques et avoir besoin d'aide ou de conseil pour les résoudre. En cas de doute, et avant toute décision, ils peuvent s'adresser au Comité éthique. Ce Comité a également la charge d'arbitrer toute situation suspectée ou avérée de non-respect de la Charte éthique.

- **L'accès à un dispositif d'alerte professionnelle**

Un dispositif d'alerte professionnelle spécifique est mis en place au sein de VERTONE afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs d'émettre, de manière désintéressée et de bonne foi, tout signalement portant sur des faits dont ils ont eu personnellement connaissance et relatifs à :

- Un danger physique ou mental grave et imminent ;
- Des faits de harcèlement sexuel ou agissements sexistes dans le cadre du travail du fait d'une ou plusieurs personnes de l'entreprise, de clients ou tout autre fait ;
- Des faits d'atteinte grave aux lois et règlements ou à l'intérêt général en relation avec l'homme, l'environnement, l'économie ou la société.